



[Centrale pub pour tous les sites Internet - Faites connaitre votre entreprise, votre commerce!](#) :: Your Favorite Site

Logement : trouble du voisinage, comment définir les responsabilités ?

<https://www.paruvendu.fr/immobilier/l/logement-trouble-du-voisinage-comment-definir-les-responsabilites-i45211>

Prenez attention aux conditions de logement et aux diverses nuisances. Pour un trouble de voisinage, la responsabilité du propriétaire est engagée pour les agissements de son locataire ou si la qualité de son habitat est affectée. La vie dans un logement est soumise à des règles de conduite définies dans le contrat de bail ou le règlement intérieur pour un lotissement ou une copropriété. Un trouble du voisinage engage le propriétaire du lot concerné, que le locataire s

Prenez attention aux conditions de logement et aux diverses nuisances. Pour un trouble de voisinage, la responsabilité du propriétaire est engagée pour les agissements de son locataire ou si la qualité de son habitat est affectée. La vie dans un logement est soumise à des règles de conduite définies dans le contrat de bail ou le règlement intérieur pour un lotissement ou une copropriété. Un trouble

Date created: 04 01 2020